

Procès-verbal du Conseil municipal du 12 juillet 2022 à 19 h 30

Convocation : 07/07/2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne LINDA, Maire.

Présents : Nicole Bouillet, Nicole Buguet, Nicolas Calland, Jérémie Catteau, Marie-Claude Durafour, Corinne Linda, Maria Mossu, Bertrand Mougine, Gérard Mouillard, Anne-Marie Pellerin, Christine Rome

Excusés : Sébastien Arnould, Sylvain Polturat, Denis Ridez (pouvoir à Maria Mossu)

Nomination d'un secrétaire de séance par le Conseil municipal (Art L2121-15 CGCT) : Mme Nicole BOUILLET est désignée secrétaire de séance. Approbation à l'unanimité

Ordre du jour :

- Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes - délibération
- Modification des tarifs des locations de la salle des fêtes - délibération
- Remplacement des portes d'entrée de la maison de santé - attribution d'une dotation : validation du nouveau plan de financement - délibération
- Remplacement de fenêtres et volets roulants à la MAM - attribution d'une dotation : validation du nouveau plan de financement - délibération
- Création d'allées gravillonnées au cimetière - attribution d'une dotation : validation du nouveau plan de financement - délibération
- Définition d'un prix de retrait pour vente de bois En Charnay - délibération
- Opération Grand Site - Réponses à grille d'entretien des communes - information
- Projet de parc naturel régional en Bresse - information
- Plaquette d'information rédigée par les élèves de CM de l'école publique et retour sur le dernier conseil d'école - information
- Intramuros - Création des contributeurs de la commune - information
- Vigilances météo - information
- Cérémonie et fête du 14 juillet - information
- Questions diverses

Salle des fêtes

A – Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes

La commission s'est réunie pour travailler le règlement de la location de la salle des fêtes. L'objectif était de mettre à jour le contenu et d'harmoniser son fonctionnement avec celui des locations des salles des fêtes de Domblans. En effet, Mme Mechighel, régisseuse, étant chargée de la gestion des trois salles, il était important que le règlement de Voiteur soit adapté à celui des salles de Domblans afin de faciliter l'administration de l'ensemble. Une lecture est faite de ce règlement et quelques ajustements sont réalisés.

Délibération n°2022-046

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de proposer un nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes applicable à compter du 1^{er} septembre 2022, abrogeant et remplaçant celui adopté par le Conseil municipal en date du 10 novembre 2020.
- d'autoriser Madame le Maire à diffuser le règlement intérieur ainsi modifié.

VOTE : 11 POUR, 1 ABSTENTION

B – Modification des tarifs des locations de la salle des fêtes

Afin de tenir compte des hausses successives des tarifs de l'eau et de l'énergie et du coût de la réalisation du ménage par une société de nettoyage, il convient de modifier les tarifs de la salle des fêtes adoptés par délibération du 29 septembre 2005.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de voter les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2022, abrogeant et remplaçant la délibération du 29 septembre 2005 :

	GRANDE SALLE				GRANDE SALLE + CUISINE				VAISSELLE par pièces louées	SONORISATIO N
	1 journée		2 journées		1 journée		2 journées			
	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver	Été	Hiver		
Habitants et Associations communales	110	140	165	215	165	210	220	286	0.10	41.00
Habitants et Associations hors commune	165	195	240	290	240	305	330	429	0.10	41.00
Manifestations commerciales	238	268	380	430	313	378	420	517	0.10	41.00

- d'autoriser Madame le Maire à diffuser ces nouveaux tarifs.

VOTE : 12 POUR

Validation de plans de financement

A – Remplacement des portes d'entrée de la maison de santé - attribution d'une dotation

La Préfecture du Jura a accordé à la commune une subvention de 4 836.00 € au titre de la DETR de 2022, et le Conseil Départemental une subvention de 4 030,00 € au titre de la Dotation Relance Jura 2022 pour le projet de remplacement des portes d'entrée de la maison de santé par des portes automatiques. Il convient de valider le plan de financement en tenant compte de ces attributions.

Délibération n°2022-048

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE le plan de financement de l'opération de « remplacement des portes d'entrée de la maison de santé par des portes automatiques ».
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : 12 POUR

B – Remplacement de fenêtres et volets roulants à la MAM - attribution d'une dotation

La Préfecture du Jura a accordé à la commune une subvention de 1 708,00 € au titre de la DETR de 2022, et le Conseil Départemental une subvention de 1 425,00 € au titre de la Dotation Relance Jura 2022, pour le projet de remplacement de fenêtres avec pose de volets roulants à la Maison d'Assistantes Maternelles. Il convient de valider le plan de financement en tenant compte de ces attributions.

Délibération n°2022-049

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE le plan de financement de l'opération de « remplacement de fenêtres avec pose de volets roulants à la MAM ».
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : 12 POUR

C – Création d'allées gravillonnées au cimetière - attribution d'une dotation

La Préfecture du Jura a accordé à la commune une subvention de 1 862.00 € au titre de la DETR de 2022, et le Conseil Départemental une subvention de 1 605,00 € au titre de la Dotation Relance Jura 2022, pour le projet de création d'allées gravillonnées au cimetière. Il convient de valider le plan de financement en tenant compte de ces attributions.

Délibération n°2022-050

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE le plan de financement de l'opération de « création d'allées gravillonnées au cimetière ».
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : 12 POUR

Définition d'un prix de retrait pour vente de bois En Charnay

Une vente aux enchères de bois provenant des parcelles 6 et 7 du Bois de Charnay, est programmée, d'un volume estimé par l'Office National des Forêts à 30 m³. Il convient de définir un prix de retrait.

Délibération n°2022-051

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De fixer un prix de retrait de 20 € le m³ dans le cadre de cette vente de bois aux enchères au plus offrant.

VOTE : 12 POUR

QUESTIONS DIVERSES

Grand site

Une réunion d'information a été organisée en mairie de Voiteur par la Communauté de Communes à l'attention des conseillers municipaux, notamment pour rappeler les grands contours de ce projet. Une enquête a été lancée auprès des conseils municipaux. La commission environnement est sollicitée pour y répondre. Le questionnaire rempli sera présenté lors de la prochaine séance de conseil municipal, pour avis et réajustement si nécessaire.

Parc Naturel Régional en Bresse

Un projet de Parc Naturel Régional est en cours sur le territoire de la Bresse bourguignonne. Un travail est lancé par la communauté de communes qui se situe dans le périmètre. Il est demandé aux communes de s'investir dans ce projet qui mettra en valeur une partie du territoire. Un dossier de présentation est disponible pour les conseillers qui souhaitent se documenter sur ce projet.

Plaquette d'information par la classe de CM1

Suite à la visite des élèves de CM1 de l'école publique auprès du Maire pour une séance « questions/réponses », une plaquette d'information a été réalisée par la classe. Il est projeté de la diffuser chez les commerçants locaux et éventuellement sur la plateforme Intramuros, si le format du dépliant s'y prête.

Intramuros

Les contributeurs de la Commune seront créés, permettant ainsi aux associations de renseigner directement leurs informations sur le site. Une explication détaillée sera donnée aux représentants des associations lors de la réunion de rentrée de septembre.

Conseil d'École

Une discussion est lancée sur la gestion des subventions données par la Commune aux enfants de Voiteur pour partir en voyage. La règle de répartition appliquée a été modifiée. Un débat est lancé sur ce sujet. La commission scolaire est sollicitée pour en discuter.

Vigilance météo

Dans le cadre du plan communal de sauvegarde, les conseillers municipaux pourront être contactés si des alertes météo étaient déclenchées, pour se répartir, s'il y a lieu, les actions à mener auprès des habitants.

Cérémonie et fête du 14 Juillet

11h15 défilé suivi de l'apéritif. Six artificiers sont présents pour assurer la réalisation et la sécurité des feux.

Création City Park

Nicolas Calland est désigné pour travailler sur un projet d'aménagement ludique pour la jeunesse : lieu, coût et subventions. Le Conseil municipal est d'accord sur le principe, dans la mesure où la dépense ne grève pas le budget de la Commune.

Subvention

Une subvention a été attribuée à la Commune par l'académie de Besançon à hauteur de 962.11 euros pour contribuer au financement des capteurs CO2 installés à l'école publique.

Personnes vulnérables

Les personnes vulnérables se sont inscrites en mairie et une liste a été établie. Afin de s'informer de leur état de santé pendant les fortes chaleurs, elles ont été contactées par des membres du CCAS pendant la période d'été. Ce registre obligatoire a toute son utilité dans l'assistance à la population pendant les situations d'urgence. Toutes les personnes accédant aux données contenues dans ce registre sont tenues au secret professionnel.

Le Maire
Genevieve LINDA

La Secrétaire de séance
Nicole BOUILLET

BOUILLET



